

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 20/09/2023

Jusqu'au : 20/11/2023

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Jeudi 14 Septembre 2023 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session ordinaire
Du
14/09/2023**

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Bernard PICCOTTI, Nadine CHAIX IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Hélène LACROIX, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Thierry SEILER, Éric PAQUERIAUD, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHERION, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS

Date de convocation :
08/09/2023

Date d'affichage :
08/09/2023

Nombre de
conseillers :

Absent (s) excusé (s) :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 3
Votants : 26

Manon REYNE a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
Stanislas ANTHERION a donné procuration à Aurélie ANTHERION
Sébastien LANONE n'a pas donné procuration

Alain GAS a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	Objet	Délibérant
2023/072	PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : • ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 version développée à compter du 1er janvier 2024 ; • PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera intégralement aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir le budget principal de la commune ; • AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

		<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
2023/073	REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte les durées d'amortissement proposées ci-après pour les immobilisations acquises ; • ADOpte la règle de calcul au prorata temporis des amortissements d'immobilisations à compter du 1er janvier 2024 ; • FIXE le seuil de bien dit de « faible valeur » à amortir sur un an à 2 000 € TTC ; • APPLIQUE la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ; • APPROUVE le principe de sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de « faible valeur » dès lors qu'ils ont été intégralement amortis ; • SIGNE tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/074	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la décision modificative N°4 du budget principal de la commune 2023 ; • DEMANDE la transmission au trésor public des données de la décision modificative N° 4 ainsi que son application budgétaire ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/075	BUDGET 2023 – TITRES PRESCRITS – ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCES ETEINTES	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETEINT les créances figurant dans le corps de la présente délibération pour un total général de 8 436.26 € ; • DEMANDE la réalisation des opérations comptables nécessaires aux admissions en non-valeur, au traitement des titres prescrits et des créances éteintes ; • AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
2023/076	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023/2027 POUR LES ACTIVITES PERIS-COLAIRE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ; • AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/077	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE BEAUCHASTEL POUR L'ENSEI-GNEMENT DE LA NATATION	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention de partenariat pour les séances de piscine des écoles de la Voulte sur Rhône ; • APPROUVE la prise en charge financière des séances tel que défini dans la convention ;

		<ul style="list-style-type: none"> • DIT que les crédits correspondants sont prévus aux exercices 2023 et 2024 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2023/078	CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND D'INNOVATION PEDAGOGIQUE « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE" MATERNELLE CITES	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte la convention pour une durée d'un an reconductible tacitement jusqu'au terme du projet ; • DIT que les crédits seront prévus aux budgets ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/079	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2NDE CLASSE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er octobre 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ; • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.
2023/080	CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 2 votes contre (LACROIX, GAS) et 24 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er octobre 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ; • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.
2023/081	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er janvier 2024 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ; • DIT que les crédits seront prévus au budget 2024.
2023/082	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er novembre 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ; • DIT que les crédits sont prévus au budget 2023.
2023/083	AMENAGEMENT DE LA RUE DE BOUCHON POUR LE PASSAGE DES SERVICES DE SECOURS - PROJET D'ACQUISITION	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle section AK numéro 22 ; • DIT que les frais de déplacement du poteau et de remise en état du terrain et du mur de soutènement seront à la charge de la commune et imputés au budget d'investissement 2023 ; • DIT que les frais indiqués ci-avant seront à la charge de la commune ; • AUTORISE Monsieur le Maire à procéder en la forme administrative pour traiter de l'achat et en ce sens de dresser un acte administratif en application des dispositions du CGCT ; • AUTORISE Madame Sylvie ANDRE COSTE, adjointe déléguée aux finances, à signer l'acte administratif d'achat au nom de la commune ou tout document lié à ce dossier ;

		<ul style="list-style-type: none"> • ACTE l'achat à compter de la signature des actes avant la fin de l'année 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/084	PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB650	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCEPTE la proposition d'achat du Groupe ADIS d'un montant de 105 000 € et de signer en ce sens une promesse de vente ; • DIT que la recette résultant de la vente sera imputée au budget primitif 2023, chapitre 024 ; • DIT que les d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente établi par le notaire désigné par les parties ; • ACTE la vente à compter de la signature des actes avant la fin de l'année 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2023/085	POUVOIR DONNE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CONVENTIONNEMENT CON-CERNANT LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX AU CENTRE SOCIAL PIERRE RABHI	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la présente grille tarifaire pour la mise à disposition ponctuelle de locaux au centre social Pierre Rabhi ; • AUTORISE Monsieur le Maire à conventionner avec les opérateurs pour l'utilisation ponctuelle des locaux, et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
2023/086	CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE ET L'ETABLISSEMENT FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT BABOIN	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 4 votes contre (LACROIX, WALTERSKI, VABRES, VERDOT), 8 abstentions (FUZIER, PICCOTTI, PASTURAL, KLEIN, SEILER, PAQUERIAUD, HORAU, DUVERNOIS) et 14 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention opérationnelle entre la commune de la Voulte-sur-Rhône et l'EPORA concernant le projet d'aménagement de l'îlot Baboin ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
2023/087	REGLEMENT D'AIDES DIRECTES AUX COMMERCE POUR L'AMELIORATION DES POINTS DE VENTE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le présent règlement d'attribution cadre de l'aide communale pour l'amélioration des points de vente de la commune de la Voulte-sur-Rhône • AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir attribuer l'aide aux porteurs de projets à l'issue de l'examen des dossiers de candidature.
2023/088	CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention de reversement de subvention entre la commune de la Voulte-sur-Rhône et la CAPCA ;

	ARDECHE ET LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE	<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
2023/089	CONVENTIONNEMENT TRIPARTITE POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DES ENFANTS	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention de partenariat qui lie la municipalité, les commerçants non sédentaires et la Fédération nationale des marchés de France. • AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique et administratif de l'opération.
2023/090	AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE BROyage PAR LA SOCIETE EURECAT	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 1 abstention (PICCOTTI) et 25 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EMET un avis favorable pour le projet de création d'une unité de broyage par la société EURECAT.

Fin de séance à 20h54